



## Vente de bien immobilier droit des enfants

Par **Zoe66**, le **06/07/2013** à **11:39**

Bonjour , mes parents on divorce il y as 5 ans et on vendu leur maison qu il avait en commun avec cet argent mon père c est acheter une autre maison et aujourd'hui en couple avec une autre nana (en concubinage)avec qui il as eu un autre enfant il a décidé de revendre la maison qu il a acheter sachant que nous sommes 3 enfants de sont premier mariage je voulais savoir si nous aurons des part suite a la vente de la maison ou si seul lui en sera bénéficiere merci

Par **youris**, le **06/07/2013** à **13:25**

bjr,  
la réponse est non.  
vous hériterez de votre père à son décès.  
de son vivant une personne peut faire ce qu'elle veut de son patrimoine y compris le dépenser  
comme elle veut et avec qui elle veut.  
cdt